

4 - PLANS DE ZONAGE

Echelle 1/5 000

PL.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2020

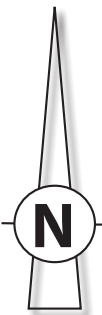
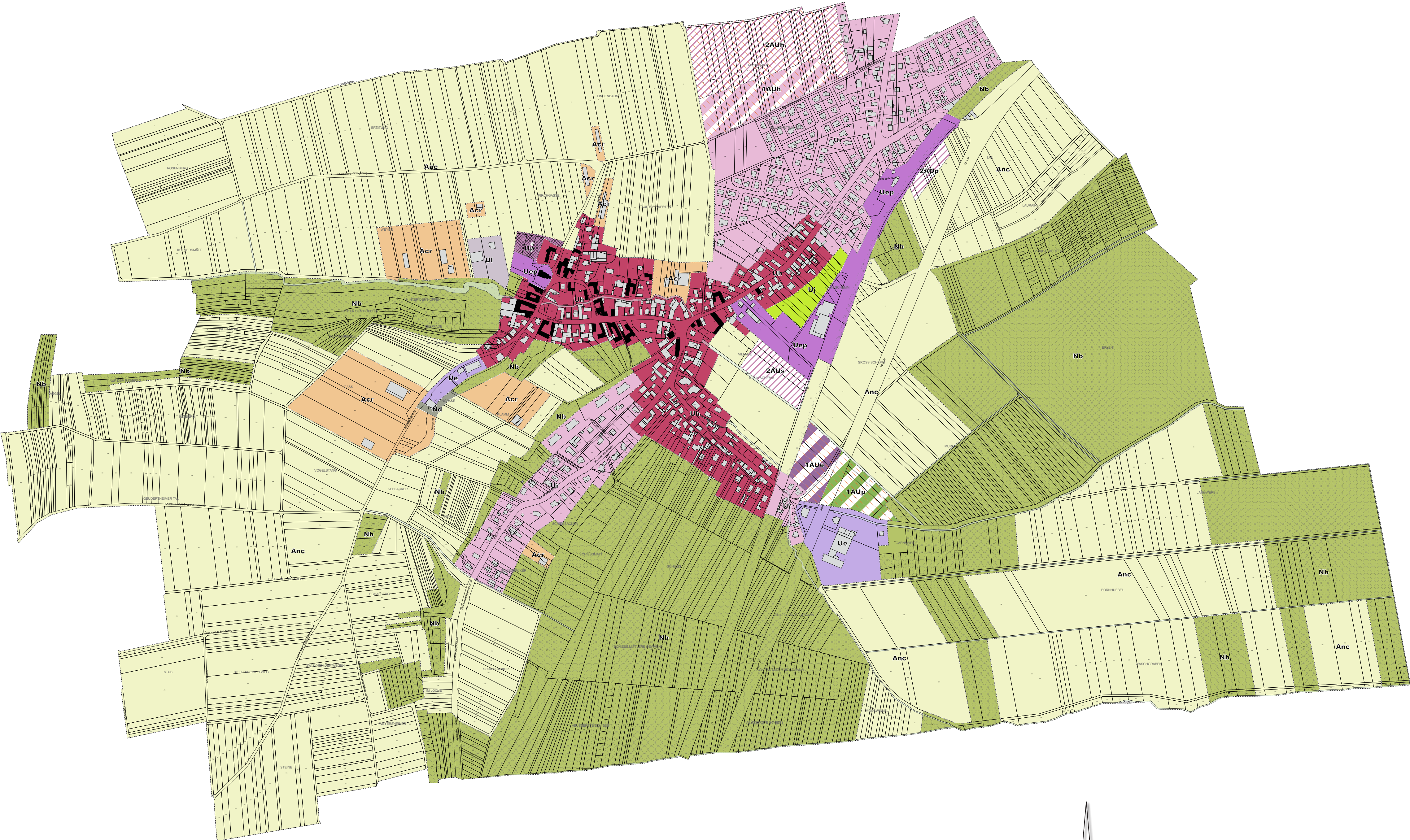
LE MAIRE

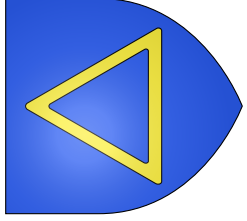
Plan des zones d'urbanisme et d'habitat pour l'écologie en milieu rural

LÉGENDE

- 1 AUe - Secteur d'extension urbaine à vocation d'activités économiques
- 1 AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle
- 1 AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics
- 2AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
- 2AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics à moyen ou long terme
- 2AUs - Secteur de sport et de loisirs de plein air à moyen ou long terme
- Acr - Secteur agricole à constructibilité restreinte
- Anc - Secteur agricole non constructible
- Nb - Secteur naturel
- Nd - Secteur de mémoire d'ancienne décharge
- Ue - Secteur d'activités économiques
- Uep - Secteur d'équipements publics d'éducation, de sport et de culture
- Uh - Secteur historique du village
- Uj - Secteur de jardins
- Ui - Secteur d'urbanisation limitée
- Up - Secteur d'espace public paysager
- Ur - Secteur urbain à dominante résidentielle
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (R. 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espace naturel refuge de biodiversité à préserver (au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti historique du village à préserver (au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme)
- Autre bâti

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
N° 1	Surface : 31 ares	Réalisation d'un espace paysager récréatif	Commune de Kurtzenhouse





4 - PLANS DE ZONAGE

Echelle 1/2 000
(zoom village)

PLU, APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2020

LE MAIRE

Plan d'urbanisme local (PLU) de Kurtzenhouse

LÉGENDE

- 1AUe - Secteur d'extension urbaine à vocation d'activités économiques
- 1AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle
- 1AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics
- 2AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
- 2AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics à moyen ou long terme
- 2AUs - Secteur de sport et de loisirs de plein air à moyen ou long terme
- Acr - Secteur agricole à constructibilité restreinte
- Anc - Secteur agricole non constructible
- Nb - Secteur naturel
- Nd - Secteur de mémoire d'ancienne décharge
- Us - Secteur d'activités économiques
- Uep - Secteur d'équipements publics d'éducation, de sport et de culture
- Uh - Secteur historique du village
- Uj - Secteur de jardins
- Ui - Secteur d'urbanisation limitée
- Up - Secteur d'espace public paysager
- Ur - Secteur urbain à dominante résidentielle

- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (R 1515 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espace naturel refuge de biodiversité à préserver (au titre de l'article L 151-10 du code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti historique du village à préserver (au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Autre bâti

Emplacements réservés	Emprises	Deux	Deuxième
N°1	Surface: 11 m²	Réalisation d'un espace paysager local	Commune de Kurtzenhouse

